COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2016

Présents : 14 membres de l'association
Nombre de pouvoirs : 10
Le quorum de 12 membres présents fixé par les statuts étant atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire peut se poursuivre.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration du CID a préparé un nouveau règlement intérieur en s'appuyant sur le précédant et le soumet au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

La secrétaire présente les propositions de modifications à apporter au règlement intérieur, seul le point 3 est à modifier.
Les changements proposés sont validés par les membres présents puis
le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

Le nouveau règlement sera affiché dans les salles de danse, il sera mis en ligne sur le site du CID et envoyé aux adhérents par mail avec une note présentant les modifications principales :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Centre Intercommunal de Danse

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2016-2017

• Le CID est une association loi 1901 qui propose des cours de danse dispensés par des professeurs diplômés et rémunérés.
La gestion de l'association est assurée par un petit nombre de bénévoles.

• Les adhésions et cotisations sont payables à l'année, lors de l'inscription. Le CID permet de régler en 2 ou 3 fois. Les chèques sont déposés en banque mi-novembre, mi-janvier et mi-avril.

• Chaque élève remplit lors de l'inscription une **attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse**.
En cours d'année, après une absence pour raison médicale sérieuse (opération, fracture…) un certificat médical autorisant la reprise de l'activité devra obligatoirement être fourni.

• En cas d'interruption des cours pendant l'année, il ne sera procédé au remboursement des cours non pris que dans les cas suivants: mutation (sur présentation d'un certificat de l'employeur), ou raison médicale sur présentation d'un certificat médical d'une durée d'au moins un mois ; seule la période de l'année correspondant à la durée précisée sur le certificat donne lieu à un remboursement.

• **Selon la loi,** les cours de Danse Classique, Jazz, Contemporaine et Claquettes peuvent être dispensés aux élèves à partir de 8 ans. Les cours d'Éveil concernent les élèves à partir de 4 ans. Les cours d'Initiation sont prévus pour les élèves de 6 et 7 ans**.**
Au CID, les cours de claquettes sont dispensés aux élèves à partir de 10 ans.

• Afin de favoriser les progrès des danseuses, **deux cours hebdomadaires sont vivement conseillés à partir de 9 ans.** Ce second cours est à choisir entre le Classique, le Contemporain et le Jazz.

• Le CID offre la possibilité d'un cours d'essai en fin ou début d'année. Pour les élèves d'éveil et initiation, 3 cours d'essais sont possibles avant l'inscription définitive. Les élèves souhaitant faire un cours d'essai devront d'abord acheter auprès de la salariée un coupon cours d'essai au tarif de 5€.

• Le respect des horaires est impératif. Le planning annuel indique les heures de début de cours, les élèves doivent arriver 10 minutes plus tôt pour se préparer dans les vestiaires.

• Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants jusqu'aux vestiaires et venir les récupérer à la fin des cours. Les parents sont responsables de leur enfant tant qu'ils ne les ont pas confiés aux professeurs. Il appartient aux parents de vérifier la présence du professeur avant de laisser son enfant. Il leur appartient aussi de faire connaitre aux enseignants et au secrétariat tout changement de coordonnées afin d'être joignable à tout moment.
Le CID se dégage de toute responsabilité si ces mesures de sécurité n'étaient pas respectées.

• Le CID fonctionne sur la base de cours collectifs ; en conséquence, un cours à un(e) élève sera annulé, quel que soit le niveau du cours (enfants, ados, adultes). L'élève présent pourra récupérer son cours dans un cours d'âge et de niveau équivalent. A partir de deux élèves, le cours est maintenu.

• Les danseuses doivent se présenter en cours dans la tenue de danse demandée par les professeurs. Les cheveux sont systématiquement attachés dans tous les cours. Les chewing-gums sont interdits

• Les danseuses doivent adopter un comportement respectueux et responsable. Tout manquement aux règles élémentaires de politesse ou de sécurité occasionnera un avertissement. En cas de récidive, le Conseil d'Administration, en accord avec les professeurs se réserve le droit de renvoyer l'élève.

• L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours ; les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux.

• La participation aux manifestations publiques (Gala biennal, Présentation de fin d'année, …) nécessite d'être présents aux séances de cours et à toutes les répétitions. Les absences répétées et non justifiées entraîneront la non-participation à ces manifestations.

• L'année du Gala, les cours sont en partie consacrés, à partir du 2ème trimestre, à la préparation des ballets.

• Le CID fonctionne de septembre à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

• La présence des adhérents à l'Assemblée Générale annuelle est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association. Les convocations aux assemblées générales se font par mail.

• **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site :** http://cidanse.gresivaudan.free.fr